

Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2031

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU le 7 mai 2026 pour toute la durée du contrat correspondant à la période d'accréditation 2026-2031 des formations de l'Université Paris 8. Elles sont néanmoins soumises chaque année à l'approbation du Conseil de la formation et de la vie universitaire et éventuellement ajustées en fonction des évolutions réglementaires. Le contenu de certains articles est complété par chaque composante afin de tenir compte des spécificités et des orientations pédagogiques de chaque formation.

UFR AES, Economie-Gestion

(Annexe validée par le conseil d'UFR le 19 mai 2026 et à la CFVU le 11 juin 2026)

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (Articles 9)

Seuls les étudiants dispensés d'assiduité et de contrôle continu peuvent se présenter au seul contrôle terminal (voir point 2).

Pour les disciplines dispensées sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés (CM + TD), la note de CM représente 60 % de la note finale et la note de TD 40 % de la note finale. Les modalités d'évaluation du contrôle continu sont laissées à l'appréciation du chargé de cours.

Pour les disciplines dispensées en CM/TD, un minimum de deux évaluations est obligatoire dont l'une au moins consiste dans l'examen final partiel ;

Le nombre de notes retenues ainsi que la nature et la pondération des évaluations doivent être les mêmes pour tous les groupes. Ces éléments sont indiqués dans le syllabus.

Par exception, en licence AES, tous les cours en format CM/TD et tous les cours en format TD sont sous le régime du contrôle continu intégral, avec un minimum de 2 évaluations sur table. Les éventuels devoirs réalisés à la maison ne sauraient compter dans la moyenne. Toute absence, justifiée ou non, sera sanctionnée d'un zéro à l'évaluation prévue ce jour-là.

a. Critère d'assiduité.

L'absence à un tiers ou plus du volume horaire d'un enseignement évalué en contrôle continu (CM/TD ; TD) conduit à la défaillance. Les justificatifs d'absence ne sont pas pris en compte.

b. Critère de notation.

Pour les disciplines dispensées sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés (CM + TD), un étudiant qui serait absent à plus de la moitié des évaluations en TD sera déclaré défaillant à la session 1. Il en est de même pour l'étudiant qui serait absent à l'examen final. Les justificatifs d'absence ne sont pas

pris en compte.

Pour les disciplines dispensées en CM/TD, un étudiant qui serait absent à plus de la moitié des évaluations intermédiaires sera déclaré défaillant à la session 1. Il en est de même pour l'étudiant qui serait absent à l'examen final. Les justificatifs d'absence ne sont pas pris en compte.

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (*Article 9 et 14*)

Les dispenses d'assiduité sont gérées au cas par cas sur la base des incompatibilités d'horaire liées à la situation de l'étudiant (salarié ; situation de handicap ; sportif de haut-niveau ; engagé ; etc.). Pour être prises en compte, les demandes doivent être déposées, auprès des secrétariats de formation concernés, en respectant le calendrier indiqué par chaque formation.

Les dispenses d'assiduité peuvent donner lieu soit à une dispense de contrôle continu soit à un aménagement du contrôle continu. Par conséquent, l'enseignant peut décider que les étudiants dispensés d'assiduité sont aussi dispensés de contrôle continu ou bien que les étudiants dispensés d'assiduité doivent, par exemple, rendre un devoir à la maison (ou plusieurs) en lieu et place du contrôle continu.

Les étudiants doivent être tenus informés en début de semestre de la décision de l'enseignant. Si possible, celle-ci doit apparaître dans le syllabus portant sur les modalités de contrôle des connaissances. Dans le cas contraire, l'enseignant contacte les étudiants dispensés d'assiduité afin de leur notifier la dispense ou l'aménagement du contrôle continu.

En licence AES, pour les cours en format CM/TD et les cours en format TD, l'étudiant salarié qui justifie son statut par une attestation de son employeur (concernant les jours et horaires de travail) donnée en début de chaque semestre, peut bénéficier, dans la mesure du possible, d'un aménagement qui prend la forme d'une inscription dans un groupe de CM/TD ou dans un groupe de TD compatible avec son activité salariée.

3 – Modalités d'organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence et/ou master (*Article 15*)

Les sessions sont annuelles. Un jury se réunit à l'issue de l'année d'études. Dans ce cas, la deuxième chance a lieu après la délibération du jury et la communication des résultats.

4 – Cas particuliers des EC n'ouvrant pas droit à une seconde chance (*Article 15*)

Simulation de gestion (Licence 1 Economie-Gestion)
M2E (Licence 1 Economie-Gestion)
M2E (Licence 1 AES)
Remise à niveau en mathématiques (Licence 1 AES)
M3P (Licence 2 et Licence 3 Economie-Gestion)
EC Tremplin (Licence 2 et Licence 3 Economie-Gestion)
EC Tremplin master (Licence 3 AES)
Rapports de stage (Master 1 MCI)
Mémoires (Master 2 MCI)
EC Les leviers du marketing opérationnel (Master M2 MCI)

Droit de la commande publique (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)
Droit des contrats privés (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)
Séminaire de préparation au stage et au mémoire M1 MBFA
Conférences professionnelles en M1 MCI

Master Économie des Organisations :

- Projets tuteurés
- Ateliers de suivi de projets
- Séminaire de préparation au stage
- Conférences professionnelles
- Idéation et co-construction d'ateliers
- Expérience professionnelle
- Analyse des projets et études de cas (M2 EMD3P)
- Méthodes d'intelligence collective (EC tremplin) (M1 EMD3P)
- Préparation au stage (M1 EMD3P)

Pour les deux parcours de Master de la mention Management :

EC Projet fil rouge : penser et transformer le monde face aux défis sociétaux (1) (M1)

Pour le parcours Management des Transformations et Accompagnement Humain :

EC Séminaire soft skills : la fabrique du soi (M1)

EC Séminaire de méthodologie de la recherche (1) (tremplin avenir) (M1)

EC Hackathon: Immersion design thinking (M2)

EC Learning Expedition : Immersion change management (M2)

EC Séminaire soft skills : la fabrique du soi (2) (M2)

EC Séminaire de méthodologie de la recherche (2) – tremplin avenir (M2)

EC Expérience internationale (sous réserve)

Pour le parcours Entrepreneuriat et Accompagnement :

EC Atelier carrières et soft skills (M1)

EC Séminaire de méthodologie de la recherche (1) (tremplin avenir) (M1)

EC Immersion – Hackathon (pitch entrepreneuriaux) (M2)

EC Séminaire sur des projets entrepreneuriaux (M2)

EC Séminaire soft skills (M2)

EC Séminaire de méthodologie de la recherche (2) – tremplin avenir (M2)

EC Expérience internationale (sous réserve)

5 – Précisions sur les notes retenues dans le cadre de la session de seconde chance (Article 16)

(Il s'agit généralement de la note du contrôle terminal et dans certains cas la moyenne entre la note du contrôle continu et celle du contrôle terminal)

Les notes du contrôle continu ne sont prises en compte que dans le cadre de la session 1.

Dans le cadre de la session de seconde chance, on retiendra la meilleure des deux notes entre celle de la session 1 et celle de l'examen terminal de la session de seconde chance.

6 – Renonciation à la compensation (Article 16)

Les dates limites sont déterminées chaque année et communiquées aux étudiants par les secrétariats de formation. Au-delà de cette date, aucune demande de renonciation ne sera prise en compte et aucun recours ne sera possible.

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

M2E (Licence 1 AES)

Remise à niveau en mathématiques (Licence 1 AES)

EC tremplin réussite (Licence 2 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance)

EC tremplin réussite (Licence 3 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance et Parcours Management)

EC tremplin master (Licence 2 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance)

EC tremplin master (Licence 3 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance et Parcours Management)

EC tremplin master (Licence 3 AES)

M3P Licence 2 et Licence 3 Economie-Gestion

Conférences professionnelles - Master MCI

Pour le master 1 et 2 Management, se référer à l'annexe 1

Séminaire de préparation au stage et au mémoire M1 MBFA

EC tremplin avenir (M2 MBFA)

Master mention Economie des Organisations :

- Expérience professionnelle
- Préparation au stage
- Conférences professionnelles en M1 EMD3P et M1 ESSI

Master mention Management :

Parcours Management des Transformations et Accompagnement Humain (MTAH), s
M1

EC Projet fil rouge : penser et transformer le monde face aux défis sociétaux (1)

EC Séminaire soft skills : la fabrique du soi

EC Séminaire de méthodologie de la recherche (1) (tremplin avenir)

EC Expérience à l'international

EC Expérience professionnelle (stage min 4 mois ou alternance - EC Tremplin métier)

M2

EC Management agile

EC Hackathon : Immersion design thinking

EC Management de la qualité

EC Management de l'innovation

EC Management des risques et des impacts

EC Fondamentaux du Management par les Processus et de l'amélioration continue avancée

EC Architecture et urbanisation des SI

EC Stratégie digitale des organisations

EC Gouvernance des SI

EC Management des risques et cybersécurité

EC Émotions, résistances et engagement dans le changement

EC Posture et pratiques managériales

EC Learning Expedition : Immersion change management

EC Séminaire soft skills : la fabrique du soi (2)

EC Séminaire de méthodologie de la recherche CM (2) - tremplin avenir

EC Expérience professionnelle (stage de 6 mois min ou alternance) - tremplin avenir

EC Expérience internationale (sous réserve)

Parcours Entrepreneuriat et Accompagnement : création, reprise et intrapreneuriat (EACRI).

M1

EC Projet fil rouge : penser et transformer le monde face aux défis sociétaux (1)

EC Atelier carrières et soft skills

EC Séminaire de méthodologie de la recherche (1) (trempin avenir)
EC Expérience professionnelle (stage min 4 mois ou alternance) (trempin avenir)

M2

EC Immersion – Hackathon (pitch entrepreneuriaux)
EC Méthodes agiles et gestion de projet
EC Séminaire sur des projets entrepreneuriaux
EC Séminaire soft skills
EC Séminaire de méthodologie de la recherche (2) – trempin avenir
Expérience professionnelle (stage de 6 mois ou alternance) - trempin avenir
EC Expérience internationale (sous réserve)

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (*Article 21*)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

Dans les deux parcours de Master de la mention Management l'EC Mémoire ne peut pas être validé par compensation avec les autres EC.

Master Economie des Organisations :

- EC expérience professionnelle
- EC mémoire (M1)
- EC mémoire de fin d'études (M2)

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (*Article 22*)

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

La réinscription est obligatoire dès que l'EC est proposé. Une seule inscription pédagogique par an est autorisée.

Lorsqu'un EC (CM+TD) n'est pas validé directement ou par compensation, l'étudiant a l'obligation de repasser le CM ET le TD l'année suivante, même s'il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 au CM ou au TD.

10a – Poursuite d'études au niveau supérieur dans un cursus de licence (*Article 23*)

- Nombre de crédits ECTS minimum exigé pour autoriser le passage de niveau à l'issue de la session de seconde chance

(la règle générale fixe le nombre minimum à 30 crédits ECTS mais il peut être porté par la composante, le département ou la formation jusqu'à 48 ECTS au plus)

Un minimum de 45 ECTS est exigé afin que le jury examine la possibilité d'une poursuite des études au niveau supérieur.

- Modalités de passage au niveau supérieur

(Passage conditionnel avec le résultat AJAC ou simple redoublement avec une autorisation à prendre des EC du niveau supérieur en crédits)

Pour les étudiants en Licence Accès Santé :

* Pour le passage en L2 Economie-Gestion : la même règle que pour les autres mineures externes s'applique à la mineure Santé, à savoir que l'étudiant valide son année à raison d'une moyenne de 10/20, avec mise en œuvre de la compensation à l'intérieur des UE et entre UE. En cas de non validation, les possibilités de passage en L2 AJAC pour récupérer les cours de L1 manquants sont là aussi les mêmes que pour la L1 classique.

Pour les étudiants en Parcours d'Accès Spécifique Santé :

* Pour le passage en L2 Economie-Gestion : pour poursuivre en L2 Economie-Gestion l'étudiant devra avoir 10/20 à la mineure disciplinaire (compensation à l'intérieur de l'UE)

La délibération du Jury de Licence AES peut prendre la forme d'une autorisation donnée à l'étudiant ajourné à continuer dans le niveau supérieur = « ajourné autorisé à continuer » ou A.J.A.C. Cette décision est prise par délibération du jury de Licence AES à l'issue de la session de seconde chance :

- l'étudiant de L1 qui a validé la totalité des E.C.T.S. d'un des deux semestres (30 E.C.T.S.) ou 48 E.C.T.S. sur les deux semestres de L1 est de droit « ajourné (en L1) autorisé à continuer » (A.J.A.C.) en L2.

- l'étudiant de L2 (ayant acquis les 60 E.C.T.S. de L1), qui a validé les 30 E.C.T.S. du troisième ou les 30 E.C.T.S. du quatrième semestre de L2 ou 48 E.C.T.S. sur les deux semestres de L2, est de droit « ajourné (en L2) autorisé à continuer » en L3.

L'étudiant « ajourné autorisé à continuer » (A.J.A.C.) dans le niveau supérieur doit prioritairement valider les EC qui lui manquent en L1 ou en L2.

Le passage en AJAC ne peut se faire en cas de défaillance à un EC, sauf décision du jury.

10b – Poursuite d'études au niveau supérieur au sein du cursus de master (Article 23)

(A l'issue de l'année de M1 : simple redoublement, redoublement avec passage conditionnel en M2 (AJAC), redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits. Si la deuxième ou la troisième option est retenue, précisez le nombre minimum requis de crédits ECTS validés en M1. Ce nombre est doit être compris entre 30 et 48)

En Master EDO : redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits ou AJAC, avec dans les deux cas un minimum de 30 ECTS validés en M1 et à l'appréciation du jury.

Simple redoublement pour les autres.

11 – Fraude aux examens et en contrôles continus.

L'utilisation de téléphones et autres objets connectés est interdite pendant les examens et contrôles continus. Ces objets doivent être déposés éteints dans les sacs au fond de la salle, sous peine de sanctions disciplinaires.

- En cas de suspicion de fraude à la lecture d'une copie, l'enseignant peut convoquer l'étudiant concerné pour un oral de vérification.

- En cas de fraude, sans préjuger de la saisine de la section disciplinaire, la mention ABI pourra être saisie pour la matière concernée.

